

UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AINES

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 04 Juillet à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	Résultats du vote :
Délégués présents : 21 délégués (17 titulaires – 4 suppléants)	Voix Pour : 21
Dont membres votants à voix délibérative : 21 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 26 juin 2017	Abstention : 0

Membres présents :

Titulaires : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mr Fosset, Mr Stanislawski, Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Saroul, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Mathis, Mr Jacquin, Mr Petel, Mr Bandry, Mme Triconnet, Mr Coppeaux, Mr Bereaux.

Suppléants : Mr Marquigny, Mr Delahaye, Mr Martinet, Mr Paudière.

Membres absents excusés : Mr Krabal, Mme Philippon, Mme Simon, Mr Pillière, Mr Frex, Mr Marinel, Mr Dussaussoy, Mme Boudoux, Mr Lantoine, Mr Bouvry, Mme Van Landeghem.

Membres absents (titulaires et suppléants): Mr Magnier, Mme Fargette, Mr Lauweryns, Mr Cottez, Mr Morellon, Mr Jacquet, Mr Conversat, Mr Girardin, Mr Trabuc, Mr Picavet, Mr Agron, Mr Lequeux, Mr Freudenreich.

Assistaient également à la séance : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

Est nommé secrétaire de séance : Mr Petel.

Objet : Approbation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'eau potable N°20170701

- Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions de La Loi sur l'Eau et les Milieux aquatiques notamment son Décret du 02 Mai 2007,
- Vu le Décret N° 2015-1820 du 29 Décembre 2015 introduit par la Loi du 07 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
- Le Président présente à l'assemblée le projet de rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable de l'Usesa pour l'exercice 2016,

Les membres du Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 22 Juin 2017,

.../...

DECIDENT :

- de rendre un avis favorable sur le contenu du rapport qui vient de lui être présenté,
- de veiller à sa communication auprès :
 - des services de la Préfecture,
 - des délégués de l'USESA dont présentation du rapport sera faite lors des réunions de Secteurs,
 - des Maires des communes membres qui auront l'obligation de le présenter au sein des Conseils Municipaux avant le 31 Décembre 2017,
 - des Présidents des Communautés de Communes, et Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry
 - des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
 - des membres de la Commission des Usagers.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170704-20170701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2017

